



Les Brèves

de Vétheuil

Numéro 48

Février 2005

Le Mot du Maire

Permettez-moi de vous souhaiter à tous une bonne année 2005 tant du point de vue personnel et familial que sur le plan professionnel. En ce début d'année, je voudrais tout d'abord vous rappeler les actions et dossiers les plus visibles qui ont marqué notre vie communale :

- ❖ L'enquête publique terminant le schéma directeur d'assainissement.
- ❖ L'ouverture du site Web, en juin, dont la fréquentation (4000 visiteurs en décembre) est plutôt satisfaisante.
- ❖ La commémoration de la libération de notre village.
- ❖ La réalisation de la fresque sur la place du village,
- ❖ L'arrivée de l'ADSL, très attendue, par nombre d'entre vous.
- ❖ L'ouverture d'une permanence de la gendarmerie, cinq fois par semaine en Mairie ;

En 2005, de gros dossiers et des travaux attendent le conseil municipal, car il est, d'ores et déjà, prévu :

- ❖ La réfection de certains chemins communaux,
- ❖ La restauration des escaliers de l'église, opération inscrite par l'Etat au programme 2005...
- ❖ La classe de découverte à l'île de Ré pour les enfants de l'école...
- ❖ Le classement en cours des coteaux de Seine en réserve naturelle
- ❖ L'ouverture, au printemps, d'une activité canotage en bords de Seine,
- ❖ La réfection des courts de tennis, (subordonnée à l'obtention des subventions demandées)
- ❖ La poursuite des travaux sur l'intercommunalité avec nos proches voisins ;
- ❖ Et la mise à l'étude du remplacement du bâtiment qui abrite le Foyer rural.

D.H-P.

ND de Vétheuil

L'Association Notre Dame de Vétheuil a fait réaliser en 2004 de nouveaux travaux à l'intérieur de l'église ! Ce sont des éclairages mieux adaptés à la découverte et à la mise en valeur de certaines statues du XVI^{ème} siècle comme celles de Saint Jacques, Sainte Madeleine, St Christophe, St Vincent, St Côme, l'Ecce Homo, la petite vitrine avec la statue de Sainte Véronique et la « flagellation », partie retrouvée du retable, réinstallée dans la chapelle dite du « retable » avec les portes peintes renfermant le livre d'images de la Passion du Christ... Nous serons très heureux de vous accueillir dans votre église, le dimanche à partir de Pâques, pour vous faire admirer les nouveaux aménagements réalisés et vous aider peut-être à redécouvrir les richesses de votre patrimoine. J.R-G.

J'aurais besoin, un jour prochain, de quelques bénévoles pour m'aider à badigeonner de Xylophène les stalles en bois à l'intérieur de l'église qui sont de plus en plus « visitées » par des vrillettes. Nous déciderons ensemble du jour qui vous conviendra à tous.

Appelez-moi au 01 34 78 16 76.
Merci.

A l'avant-dernier conseil... du 22 octobre 2004

ADHESION AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT AUTONOME

Madame le Maire informe le Conseil de l'existence depuis novembre 1998 du Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome, et propose d'y adhérer compte tenu de la complexité de la mise en œuvre de la loi sur l'eau, surtout en matière d'assainissement.

Après délibération, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'adhérer à ce syndicat (qui comprend par ailleurs : Ambleville, Amenucourt, Arronville, Béthemont-la-Forêt, Brignancourt, Châtenay-en-France, Chauvry, Condécourt, Epinay-Champlâtreux, Guiry-en-Vexin, Haravilliers, Haute-Isle, La Roche-Guyon, Le Bellay-en-Vexin, Le Heaulme, Longuesse, Mareil-en-France, Moussy, Neuilly-en-Vexin, Saint-Clair-sur-Epte, Santeuil, Theuville, Valangoujard, Berville, Bouqueval, Frouville, Gouzangrez, Hédouville, Marines, Omerville, Théméricourt, Charmont, Bréançon, Menouville, Chérence, Labbeville, Gandancourt) et d'en adopter les statuts.

Les délégués suivants, chargés de représenter Vétheuil à ce syndicat, sont élus :

M. Cotillon et M. Hellot, délégués titulaires

Mme Herpin-Poulenat, déléguée suppléante

MODIFICATION DE LA DUREE DE TRAVAIL DE L'AGENT D'ENTRETIEN DE LA CANTINE.

Il est nécessaire de supprimer le poste de 18 heures hebdomadaires pour en créer un à 22 heures hebdomadaires en raison du surcroît de travail lié à l'augmentation des effectifs de cantine (le même agent reste en poste).

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

REGISSEUR DE DROIT DE PLACE DU MARCHÉ

Mme le Maire propose de nommer Mme Béguin régisseur suppléant du marché en remplacement de M. Leleu.

Le conseil accepte à l'unanimité de nommer Mme Béguin en tant que régisseur suppléant.

SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ALIMENTATION D'EAU POTABLE

Mme le Maire rend compte de la réunion du 21 octobre dernier sur le rapport établi par Prolog et Archambault.

Cette étude porte sur un large bassin recouvrant en grande partie le canton et certaines communes des Yvelines (en raison du territoire des syndicats) ; elle reprend les informations sur la qualité de l'eau, le rendement actuel et estimé jusqu'à 2023 et les interconnexions possibles. Différents scénarii ont été élaborés ; les coûts seront très élevés pour l'ensemble du territoire étudié ; des priorités seront établies en fonction des captages les plus vulnérables, les plus rentables et des travaux effectués par les communes pour améliorer le réseau et sa qualité.

· En raison du rendement supposé insuffisant en

pointe à l'horizon 2023 (411 m³) au lieu de 400 m³ envisagé, l'interconnexion a été retenue avec les champs captants de St Martin.

- Pour la DDASS, la qualité de l'eau est bonne.
- L'avenir du captage n'étant pas déterminé, la D.U.P. de celui-ci ne peut-être prise.

Ces affirmations ont appelé plusieurs remarques :

- Le rendement doit pouvoir être amélioré, avec le remplacement de canalisations
- On ne connaît pas la qualité des eaux produites par St Martin,
- La qualité de l'eau est mise en cause par la Lyonnaise qui l'a d'ailleurs écrit à la commune

La DDASS a donc expliqué que, si les analyses de l'eau connaissent des dépassements des normes en matière d'atrazine ou dérivés (de 0,1 à 0,2), ces dépassements n'atteignant pas 0,4 (limite de potabilité), l'eau reste potable. Une dérogation peut d'ailleurs être demandée au préfet (Décret et circulaire sur le sujet seront communiqués par la DDASS).

Ce raisonnement a été fort décrié.

Mme le maire a regretté que l'étude intéressante présentée par la DDAF au printemps dernier, sur les pratiques agricoles sur notre bassin versant, n'ait pu être intégrée à cette étude (la version définitive n'est pas encore publiée). Par ailleurs, la DDAF a indiqué que le prix de l'eau, très raisonnable à Vétheuil, pouvait être augmenté afin de financer des travaux.

Le débat s'est ensuite engagé entre les conseillers sur la qualité de l'eau et l'utilisation des pesticides et engrais. M. Chambrion a précisé que l'on ne trouve que ce qui est cherché et que l'on ne connaît pas les incidences des molécules des nouveaux produits utilisés.

INAUGURATION DE LA FRESQUE

Date d'inauguration : le 19 novembre 2004 à 18 heures.

SALLE DES JEUNES

Mme le Maire précise, suite à l'article paru dans les Brèves, que l'information était prématurée et n'aurait pas du être publiée. En effet, la commune propose le local, mais l'assurance du foyer rural qui devait prendre en charge l'activité ne peut couvrir ce genre d'animation s'il n'y a pas d'adultes pour surveiller. La pratique d'autres communes en la matière démontre que ce qui était possible et fonctionnait très bien il y a une quinzaine d'années est aujourd'hui très délicat, voire impossible à mettre en place. Mme Andrieu précise que cette animation pourrait prendre une autre forme et que l'étude se poursuit sur le sujet..

Au dernier conseil... du 15 décembre 2004

TRAVAUX ECOLE :

La commune peut appliquer, conformément aux clauses du C.C.A.P, des pénalités de retard contre l'entreprise SEMAP (maçonnerie) qui s'élèvent à 30 jours, facturées à 140.11 € TTC par jour soit 4203.30 € TTC. Des pénalités de retard seront aussi appliquées à l'entreprise E.P.C.

Le Conseil à l'unanimité accepte cette proposition.

DECISION MODIFICATIVE :

Etant donné que le remboursement par AXA, suite au vol du Renault Express, s'apparente à une cession d'un bien d'actif, il faut régulariser le budget en conséquence.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

BAIL DU FOYER RURAL:

Afin de percevoir le loyer du Foyer Rural pour 2004, Madame le Maire propose d'en reconduire le bail, dont la révision sera effectuée courant 2005.

Vote pour : 10 Abstentions : 4

L'ensemble des problèmes posés par les locaux, les activités et le budget de fonctionnement seront étudiés par la commission municipale du 24 janvier 2005. Quant à la vétusté des locaux, un récent avis technique précise qu'il n'est pas envisageable de faire des réparations, il faut reconstruire.

Pour ce qui est de la participation de la C.A.F., Madame le Maire tient à rectifier les chiffres annoncés. La C.A.F. ne subventionne pas la mairie à hauteur de 60% des 7000 € de subvention communale, et ne participe que sur les nouvelles activités, sa subvention étant malheureusement beaucoup plus modeste. Un point précis sera fait avec la C.A.F. et les chiffres corrects seront transmis.

MAISON DU TOURISME

La Maison du Tourisme du Mantois souhaiterait commercialiser sur la commune de Vétheuil diverses activités touristiques : ventes de billets spectacles, ou visites du patrimoine etc... Cette demande de la Maison du Tourisme n'étant pas assez explicite, un complément d'information sera demandé auprès de cet organisme.

A l'unanimité le Conseil accepte cette proposition.

CONVENTION VIE-VERT

Dans le cadre de travaux ponctuels de voirie, il serait souhaitable de signer une convention avec l'association Vie-Vert, ce qui permettrait de pallier à certains besoins.

Le Conseil autorise Madame le Maire à signer la convention.

ANCIENS COMBATTANTS :

M. Lapchin remercie le Conseil municipal pour la subvention supplémentaire versée à l'association des Anciens Combattants pour les manifestations du 10 juin 2004.

INFORMATION D.D.E. :

A l'initiative du Président des Maires et Adjointes du canton de Magny-en-Vexin, une réunion d'information s'est tenue à la subdivision de la D.D.E. de Magny-en-Vexin.

La D.D.E. étudie la nouvelle organisation à mettre en place après la 2^{ème} phase de la décentralisation (transfert du personnel assurant la gestion de la voirie départementale au Conseil général). L'état continuera cependant d'assister les petites communes dans le cadre du droit des sols.

DETRITUS DU MARCHÉ :

Plusieurs suggestions sont proposées afin d'éviter de brûler certains détritiques du marché.

Le Conseil municipal étudiera la proposition la plus adéquate.

INTERCOMMUNALITE :

Quelle serait l'incidence fiscale d'une intercommunalité ? Pour fonctionner, le budget souhaité est de 100.000 euros pour les huit communes concernées : Amenucourt, La Roche-Guyon, Haute-Isle, Vétheuil, Chaussy, Chérence, Vienne-en-Arthies, et Villers-en-Arthies.

Diverses simulations budgétaires font apparaître des taxes additionnelles sur les 4 taxes existantes qui serviront à alimenter le budget de fonctionnement de la communauté de communes. Les taxes additionnelles s'élèvent à :

Taxes	Base Imposition	Taux Commune	Total Commune	Taxe Addit.	Produit Taxe Addit.	Total taux-Taxes
Taxe Habitation	1 550 526	7.64	118 460	0.727	11 272,32	8.37
Taxe Foncier (bâti)	1 005 374	11.42	114 814	1.04	10 455,89	12.46
Taxe Foncier (non bâti)	16 085	35.14	5 652	4.27	686,83	39.41
Taxe professionnelle	237 523	13.92	33 063	1.14	2 707,76	15.06
TOTAL			271 989		25 122,81	

Les conseillers sont appelés à donner leurs avis sur le périmètre d'application de l'intercommunalité. (l'ensemble des huit communes) Vote pour: 11 Abstentions : 3

Réunion avec les riverains du stade

A la demande de la mairie, cette réunion s'est déroulée le samedi 22 janvier dernier, pour faire le point sur les nuisances subies par les habitants de ce secteur, en particulier l'été.

Il ressort de la réunion que le stade est un lieu de rendez-vous, le soir, pour divers groupes souvent désagréables: parties de foot endiablées en pleine nuit, musique à fond, cris, dégradations diverses dont l'aire de jeu, les grillages, les vestiaires du foot et les courts de tennis font régulièrement les frais, tapage nocturne, canettes et verre pilé qui traînent, vols chez les riverains... impossible de dormir, pas facile d'aller affronter seul(e) des groupes d'individus pas commodes venus de l'extérieur... (en effet les riverains se sont accordés pour dire qu'à deux exceptions près les jeunes de Vétheuil ne posaient pas de problème).

Quel dispositif mettre en place pour que l'été à venir soit moins « chaud » que l'été 2004?

La première idée adoptée est d'éclairer la zone proche des courts de tennis, afin de rendre l'obscurité moins confortable pour des individus d'autant plus tranquilles qu'ils savent ne pas être visibles.

La deuxième idée est de décourager la fréquentation du stade la nuit en empêchant les voitures d'y accéder... un système de trois barrières pivotantes en bois (comme celles prévues au bord de Seine, donc laissant passer piétons, poussettes, vélos et chevaux) va donc fermer les accès voiture au stade. Elles seront situées à l'entrée de la rue du Moulin Neuf, à la sortie du côté de l'avenue des Millonets, et sur le chemin du côté de Vienne en Arthies. Bien sur, les riverains et responsables des associations sportives disposeront de clés (ou de cartes magnétiques) pour accéder en voiture si nécessaire, mais tous devront s'astreindre à toujours refermer derrière eux, et les membres des clubs de foot et de tennis devront se garer avenue des Millonets ou rue de l'Orme pour finir le trajet à pied. Les barrières resteront grandes ouvertes les jours de fête, tournoi, matches, etc.

D'après les riverains, 80% des nuisances seront résolues si les voitures ne passent plus au stade. Cela vaut la peine d'essayer, d'autant que les habitants et visiteurs de Vétheuil pourront continuer à profiter d'une ballade agréable et d'un stade mieux préservé.

L'installation est prévue pour ce printemps. MC.P.

Si vous prévoyez des travaux ...

*Lors de travaux de rénovation, un élément essentiel du patrimoine bâti et objet du quotidien est souvent transformé : la fenêtre. Élément de protection de l'habitation, la fenêtre apporte la vue, la lumière et l'aération dans l'habitation qu'elle isole du bruit et du froid. Les menuiseries jouent un rôle essentiel dans la composition des façades des villages, et leur remplacement **soumis à autorisation**, requiert une attention toute particulière afin de ne pas dévaloriser ce patrimoine et nuire à l'harmonie de l'architecture du Vexin français.*

Avant de se lancer dans le remplacement de fenêtres, il faut prendre le temps d'en apprécier les qualités esthétiques et fonctionnelles; et s'en inspirer pour commander auprès d'un artisan ce qui correspond le mieux à son habitation : harmonie du matériau, de la couleur, proportions, performances thermiques et acoustiques, surface vitrée optimisée pour économiser l'électricité (à ce titre, la pose dite "en rénovation" est déconseillée).

Afin de préserver l'environnement, il est utile de rappeler que l'usage de bois dans la construction permet d'éviter d'importantes émissions de CO2 et contribue à la lutte contre l'effet de serre.

Les architectes du Parc (et du Pact Arim dans le cadre de l'OPAH) sont à votre disposition pour vous aider dans vos choix. Renseignements : Raoul Jimenez et Antoine Prévost au 01 34 66 15 10.

Article paru dans le journal du PNR n°24 1^{er} trimestre 2005 "Couleurs du Vexin".

Je compléterai cet article qui n'a pas manqué, lors de sa parution dans "Couleurs du Vexin", de retenir toute votre attention en vous informant ou rappelant que :

- Le changement ou la pose de fenêtres, portes, volets, velux, clôtures et les ravalements sont soumis à "déclaration de travaux" ; cette dernière déposée en mairie est étudiée par la commission ad hoc, puis transmise pour instruction à la DDE, la décision finale étant soumise à l'avis conforme de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF).
- La rénovation de fenêtres avec pose d'un nouveau châssis sur dormant existant entraîne une perte de jour de 25 à 30 % ; c'est ainsi que si vous rénovez 4 fenêtres vous perdez l'équivalent d'une fenêtre en terme de source de lumière !
- Si un PVC de bonne qualité ne nuit pas nécessairement à l'esthétique, sachez qu'il faudra l'entretenir annuellement avec un produit spécial et on lui préférera la menuiserie traditionnelle en bois (prix équivalent à qualité égale) pour notre environnement ; en effet, on ne sait pas recycler le PVC, composé de métaux lourds, source d'émanations et de fortes pollutions lors de sa destruction.

D.H.P.

ZOLA à VETEUIL (sans h)

Saviez-vous que notre village est à l'honneur d'un des premiers romans d'Emile Zola ? « à l'honneur » n'est peut-être pas le terme le mieux adapté, car la description qui en est faite n'est pas vraiment flatteuse.

En 1868, Emile Zola écrit *Madeleine Ferat* roman sombre sur la condition féminine et sa fatalité, sur le péché et sa punition. Une partie de l'action se déroule à Vétéuil (sans h) et à Mantes.

Malgré l'orthographe déformée, il s'agit bien de notre Vêtheuil ; la localisation précisée par l'auteur le confirme sans doute possible : "à la lisière de la Normandie", " les gens qui veulent prendre le chemin de fer, sont obligés de faire cinq lieues en diligence pour aller attendre les trains qui passent à Mantes".

Henri Mitterrand, qui préface le roman, ajoute que Zola connaissait bien la rive droite de la Seine entre Médan où il résidait et Giverny où son ami Monet allait s'établir. On sait qu'il fréquentait aussi Bennecourt.

Seul ce repère géographique nous permet de reconnaître notre village car le reste des indications

collectées au fil du roman sont bien différentes de la réalité présente ou passée (le Vétéuil de Zola est "une petite ville de dix mille âmes") et peu flatteuses ("un pays mort", " un trou perdu").

Emile Zola par E. Manet, 1868

Si une saine curiosité littéraire vous pousse à la lecture de *Madeleine Féral*, vous risquez une cruelle déception. Vous ne trouverez pas l'immortel chef d'œuvre auquel un lecteur de Zola est en droit de s'attendre.

Il s'agit de l'histoire d'une pauvre fille dont la courte vie sera minée par la culpabilité d'un péché de jeunesse (et de chair, bien sûr). Elle découvre après avoir convolé en justes noces que son ancien amant est le meilleur ami de son époux tant aimé.

L'amant est bien heureusement réputé mort mais le destin taquin le ramène, bien vivant , sur le chemin de notre héroïne. Sa faute la poursuit de rebondissements prévisibles en hasards malheureux jusqu'à la ressemblance physique de sa fille née de son union légitime (plusieurs années après sa liaison coupable) avec son premier amant : la faute était imprimée dans sa chair ! Qui dit mieux ? Le roman finit sur la mort hideuse de notre pauvre Madeleine.

Alors, bien sûr, le théâtre d'une si affreuse histoire ne pouvait être qu'un endroit sinistre : une maison surnommée "la Noiraude", "un château situé à 5 minutes de Vétéuil", "une grande bâtisse carrée, élevée de trois étages, laide et noire, qui ressemblait beaucoup à une maison de correction".

Eléonore Mersanne

Etat-Civil Oct 04-Jan 05

NAISSANCES

Sherryne VOLLANT, le 1er septembre 2004

Sydonie JOUY, le 17 octobre 2004

Mathieu QUENTIN, le 24 janvier 2005

Eden SELIER, le 26 janvier 2005

DECES

Marie LACROIX, le 22 janvier 2005

Foire à Tout 2005

Notez bien les dates suivantes:

Foire à Tout le dimanche 26 juin

Réunion N°1: vendredi 11 mars à 20h30 à l'école

Réunion N°2: vendredi 27 mai à 20h30 à l'école

Parents d'élèves, venez nombreux, il s'agit d'organiser la répartition des tâches pour préparer et animer cette 17ème édition de la Foire à Tout, qui permet par exemple d'emmener vos enfants à l'Île de Ré du 9 au 13 mai prochain....

Des nouvelles du Foyer Rural

Le Foyer Rural présente ses vœux à l'ensemble des Vétheuillais pour cette année 2005.

Informations :

Nous espérons que cette année ne sera pas l'année de la fermeture de l'association.

En effet, à ce jour aucun volontaire n'a fait connaître son intention de se présenter au poste de Président qui, nous vous le rappelons, reste vacant depuis octobre 2004. Quelques personnes se sont manifestées dans le but de rejoindre l'équipe de bénévoles au titre de membres du conseil d'administration et nous les remercions d'avance. Malgré tout, il reste encore de la place pour quelques courageux bénévoles !

Répertoire :

Nous vous rappelons le numéro de téléphone de l'association : 01 34 78 25 61.

Agenda :

- Le CCAS a offert au foyer rural, 2 baby foot. Nous les en remercions encore. Nous ouvrons donc une section Baby-Foot et Ping-Pong « libre » 3 soirs par semaine (lundi à partir de 20h30, mardi de 19h00 à 20h30 et le mercredi à partir de 20h30). Le tarif pour les deux derniers trimestres de la saison est de 10 euros (carte d'adhérent obligatoire).

- Les stages de Hip-Hop se poursuivent les dimanches suivants : *20 fév, 20 mars, 17 avril, 22 mai et 5 juin.*

Pour les 8-11 ans : 14h00-15h00

Tarif : 5 euros par stage

Pour les + 12 ans : 15h15-16h45

Tarif : 6 euros par stage

Carte adhérent obligatoire.

- Spectacle-cabaret: « Scènes de ménage » le 12 février.
- 12 mars : La trilogie de Star Wars débarque à Vétheuil. Soirée avec projection des 3 premiers films avec restauration sur place. (voir affichage). Entrée : 2 euros. Préparez vos sabres laser !
- 19 mars : Le carnaval des mille et une nuit avec un dîner oriental (voir programme sur affiches).
- 9 avril : Sortie en bateau sur le canal de Briare avec promenade en petit train (réservations au 01 34 78 21 95, Daniel Ragueneau)
- 10 juin : Assemblée Générale de l'association (notez le dès maintenant)
- 24 juin: Concert de la Star'Ac 4 !
Pré-réservations avant le 28 février auprès de Nicole Ragueneau, au 01 34 78 21 95. Tarif: de 48 à 51 € par personne

Rappel :

Nous recherchons toujours du matériel divers pour le « Relais cartables » tel que des jouets, des jeux, des livres, du matériel informatique, du matériel de vidéo, du matériel de travaux manuels, du matériel de récupération (boîtes d'œufs, de fromage, pots de yaourt, rouleaux en carton, tissus, laine, fil de coton, perles, boutons, ficelles, etc...).

Urgent :

Nous recherchons pour les adolescents souhaitant monter une équipe de football, un adulte pouvant assurer les entraînements (en accord avec la mairie et « Vétheuil Football »).

A très bientôt.

MBV

✂-----

Nom : Prénom :

Adresse

Souhaite soutenir les actions de l'association le « Foyer Rural de Vétheuil » en devenant adhérent.

Je joins un règlement de : 10 euros X nombre d'adultes soit

07 euros X nombre d'enfants soit

soit un total de :

Je prends note que la (les) carte(s) me sera (seront) transmise(s).

Date et Signature :